

*Le dossier d'inscription est
disponible au secrétariat*



*5 rue de Panassac
12240 Rieupeyroux
Administration ☎ 05 65 65 53 05
📠 05 65 65 64 14*

LIVRET D'ACCUEIL

*Nous restons à votre entière disposi-
tion pour de plus amples informa-*



*1 place André Calvignac
12440 La Salvetat-Peyralès
☎ 05 65 81 82 36
📠 05 65 65 85 12*

Bienvenue

Madame, Monsieur,

La Direction et le personnel vous souhaitent la bienvenue à l'EHPAD Les Genêts d'Or du Ségala.

Nous n'avons pas la prétention de remplacer votre maison, mais nous ferons en sorte que les jours à venir se passent de façon agréable. L'ensemble du personnel sera à votre entière disposition pour rendre cette période de votre vie la plus agréable possible.

Ce livret a pour mission de vous faire connaître le fonctionnement de notre maison.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez en venant vous installer dans notre établissement.

Le Directeur

Bertrand PERJIN



Article 8 : Préserver l'autonomie et prévenir

La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.

Article 9 : Droit aux soins

Toute personne âgée dépendante doit avoir, comme toute autre, accès aux soins qui lui sont utiles

Article 10 : Qualification des intervenants

Les soins que requiert une personne âgée dépendante doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant.

Article 11 : Respect de la fin de vie

Soins et assistance doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

Article 12 : La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement et la dépendance est une priorité.

Article 13 : Exercice des droits et protection juridique de la personne

Toute personne en situation de dépendance doit voir protégés non seulement ses biens mais aussi sa personne.

Article 14 : L'information, meilleur moyen de lutte contre l'exclusion

L'ensemble de la population doit être informé des difficultés qu'éprouvent les personnes âgées dépendantes.

Ecrit conjointement par le Gouvernement et la Fondation Nationale de Gériatrie - Texte actualisé en 2007

Chambre confort

52.80 € (hébergement) + 5.45 € (Gir 5/6) soit **58.25 €/jour**

Vacances 25.40 € (hébergement) + 5.45 € (Gir 5/6) soit **31.85 €/jour**

Hospitalisation : forfait hospitalier déduit à partir du 4^{ème} jour

Charte des droits et libertés de la personne âgée dépendante

Article 1 : Choix de vie

Toute personne âgée dépendante garde la liberté de choisir son mode de vie.

Article 2 : Domicile et environnement

Le lieu de vie de la personne âgée dépendante, domicile personnel ou établissement, doit être choisi par elle et adapté à ses besoins.

Article 3 : Une vie sociale malgré les handicaps

Toute personne âgée dépendante doit conserver la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

Article 4 : Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales et des réseaux amicaux est indispensable aux personnes âgées dépendantes.

Article 5 : Patrimoine et revenus

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

Article 6 : Valorisation de l'activité

Toute personne âgée dépendante doit être encouragée à conserver des activités.

Article 7 : Liberté de conscience et pratique religieuse

Toute personne âgée dépendante doit pouvoir participer

Situation (Rieupeyrroux)

Rieupeyrroux est un village de 2100 habitants. Il est la capitale du Haut-Ségala. L'EHPAD est situé à proximité du Lac et de la fontaine Saint-Martial. L'établissement dispose d'un parc ombragé où les résidents sont certains de trouver la tranquillité souhaitée.

En janvier 2010, a eu lieu l'ouverture d'une extension et la fin de la rénovation de l'établissement, la capacité étant à présent de 54 lits.



Situation (La Salvetat)

La Salvetat-Peyralès est un petit village rural du Ségala de 1100 habitants. L'EHPAD est situé au cœur des bastides et bénéficie de tous les commerces et de toutes facilités qui l'entourent. L'établissement dispose d'une terrasse ombrée libre accès.

En mars 2009, les travaux de rénovation débutent pour s'achever en octobre 2011. La capacité étant de 48 lits.



En janvier 2017, l'EHPAD de Rieupeyrroux (ex : Résidence L'Orée du lac) et l'EHPAD de La Salvetat (ex : Résidence André Calvignac) fusionnent pour devenir l'EHPAD Les Genêts d'Or du Ségala. Cet E.H.P.A.D. (Etablissement d'Hébergement Pour Personnes Agées Dépendantes) est un établissement public hospitalier.

Les espaces individuels

Site de Rieupeyrroux



Site de La Salvetat



Recommandations

Afin de préserver la quiétude de chacun, il vous est demandé :

- D'utiliser avec discrétion des appareils de radio et de télévision
- De se conformer aux mesures d'hygiène et de sécurité
- De ne pas fumer dans l'établissement
- De ne pas apporter de boissons alcoolisées

La tarification

Le prix de journée comprend :

- L'hébergement
- La restauration
- La fourniture et l'entretien du linge de maison
- L'entretien du linge personnel
- Les prestations du personnel de l'établissement (infirmières, aides-soignants, agents de service, cuisiniers, et personnel administratif).

Les tarifs appliqués sont fixés par Arrêtés, par les Autorités de Tutelle : ARS de l'Aveyron et Conseil Général. L'établissement est conventionné de façon à permettre aux résidents de percevoir l'Allocation Logement, et l'Aide sociale.

Le prix de journée en vigueur au 1er juin 2019

Sites de Rieupeyrroux et de La Salvetat-Peyrals

Chambre 1 lit

51.16€ (hébergement) + 5.45 € (Gir 5/6) soit **56.61€/jour.**

Vacances 25.58 € (hébergement) + 5.45 € (Gir 5/6) soit **31.03 €/jour**

Chambre double

48.13€ (hébergement) + 5.45 € (Gir 5/6) soit **53.58 €/jour/personne.**

Vacances 24.06 € (hébergement) + 5.45 € (Gir 5/6) soit **29.51€/jour**

Votre argent

Il est vivement conseillé de ne pas apporter d'objets précieux, de bijoux ou de sommes d'argent importantes. La responsabilité de l'établissement ne pourrait être engagée en cas de perte ou de vol.

Les visites

Les visites sont autorisées de 11 heures à 20 heures. Il est cependant conseillé de venir l'après-midi, la matinée étant dévolue aux toilettes et aux soins. Les salons sont à la disposition de tous à chaque étage.



Sécurité

Notre résidence respecte les normes de sécurité incendie. Dans ce cadre le CH de Villefranche de Rouergue met à notre disposition un chargé de sécurité, qui veille au suivi de la réglementation.

De plus l'organisation du travail du personnel est prévue pour assurer un maximum de sécurité le jour et la nuit. En outre, chaque chambre est équipée d'un appel malade. Par mesure de sécurité, les portes d'accès sont fermées de 21 heures à 7 heures.

Les espaces collectifs

Site de Rieupeyrroux



Site de La Salvetat



Pré-admission

Nous vous invitons à vous rapprocher du secrétariat afin de convenir d'un rendez-vous pour une visite de l'établissement. Dès votre entrée, il vous sera remis un contrat de séjour accompagné du règlement intérieur. Ces documents fixent les droits et devoirs de chacun pour assurer le respect des règles propres à une vie collective. Le secrétariat de l'établissement est à votre disposition pour vous assister dans vos démarches administratives.



Admission

L'établissement accueille des personnes âgées dépendantes ou non. L'accord de l'admission est prononcé par la Direction après avis du médecin coordonnateur. Lors de votre admission à la Résidence, vous devrez fournir les documents suivants pour une constitution de votre dossier :

- la carte d'immatriculation de votre caisse d'assurance maladie
- La carte d'immatriculation de votre mutuelle
- Une copie des titres de pension
- Une copie de l'avis d'imposition /non imposition
- Une copie du livret de famille
- Une copie du jugement de protection juridique
- Une copie de l'assurance responsabilité civile
- Une copie de la notification de l'APA

Votre courrier

Le courrier est distribué tous les jours (sauf le samedi et dimanche). Si vous souhaitez envoyer du courrier, le bureau d'accueil est à votre disposition.

Sorties

La liberté d'aller et venir est un droit fondamental. Néanmoins, par souci de sécurité, il vous est demandé de signaler vos absences et de prévenir de votre retour pour vous assurer du service du repas. Vous pouvez vous absenter 35 jours par an. Votre chambre est conservée durant votre absence, le tarif vacances sera appliqué à compter du 1^{er} jour d'absence.

Des coiffeuses professionnelles peuvent intervenir dans la résidence, les rendez-vous se prennent auprès de l'équipe soignante, tout comme pour la pédicure. Ces frais sont à votre charge.



Votre linge

Le linge de maison (draps et couvertures) est fourni par l'établissement. Le résident pourvoit son trousseau personnel (chaque pièce doit être marquée à ses noms et prénoms dès l'entrée).

Il en est de même pour le nécessaire de toilette qui doit être réapprovisionné régulièrement (savon, shampoing, dentifrice etc...).

L'ensemble du linge est entretenu par l'établissement (sauf demande contraire du résident ou de la famille).

Le nettoyage à sec n'est pas assuré par nos soins.



Le téléphone

Vous avez la possibilité de demander au secrétariat la mise en service d'une ligne téléphonique. Un numéro vous sera alors attribué. L'abonnement et les consommations sont à votre charge.

Le personnel

Service administratif

Par délégation du Directeur, un responsable de structure et des secrétaires, assurent le suivi quotidien de l'EHPAD.



Services médicaux et paramédicaux

Les soins sont dispensés par l'équipe soignante laquelle assure votre prise en charge sous la responsabilité du Médecin Coordonnateur. Celle-ci demeure à votre écoute pour toutes demandes.

Les résidents ont le libre choix de leur médecin. Praticiens, kinésithérapeutes, orthophonistes, pédicures et autres spécialistes de votre choix interviennent sur demande. Leurs actes sont pris en charge et remboursés au titre de l'assurance maladie du résident. Les frais pharmaceutiques non remboursés sont à la charge du résident. Un psychologue intervient dans la structure, aussi bien sur le site de Rieupeyroux que de La Salvetat.

🔑 Animation

Chaque résident participe librement aux activités et aux ateliers qui lui sont proposés. Une animatrice est présente tous les jours de la semaine. Elle est à l'écoute de chacun.

De nombreux jeux de société, des livres sont libres d'accès. Les anniversaires sont fêtés joyeusement autour d'un gâteau confectionné par les cuisiniers.

Les journaux *La Dépêche* et *Centre Presse* sont mis à votre disposition gratuitement chaque jour de la semaine.



Site de Rieupeyroux



Site de La Salvetat

🔑 Services hôteliers et logistiques

Le service hôtelier et logistique est assuré par du personnel de cuisine, des agents d'entretien et d'une lingère.

Les repas, variés et équilibrés, sont servis en salle à manger. Il y a toutefois la possibilité de servir le repas en chambre si l'état de santé le justifie et après avis médical. Vous pouvez également sur réservation recevoir des invités dans une pièce prévue à cet effet.

Les horaires de services sont les suivants :

- Petit déjeuner à partir de 7 h 30 servi en chambre
- Déjeuner : 12 h 30 (site de Rieupeyroux)
12 h (site de La Salvetat)
- Goûter : 16 h 00 (site de Rieupeyroux)
15 h 30 (site de La Salvetat)
- Dîner : 18 h 45 (site de Rieupeyroux)
18 h 30 (site de La Salvetat)

Site de Rieupeyroux



Site de La Salvetat

